LES MONTESQUIEU

Des Secondat aux Montesquieu

Stéphane de Boysson

Éditions Barifer 14, place des Quinconces 33000 Bordeaux

Septembre 2023 Imprimeur Bookelis À Jean et Alice Secondat de Montesquieu,

À Raoul et Denise,

À Charles et Solange



Ce livre a été publié sur www.bookelis.com

ISBN: 979-10-359-9371-9

© Stéphane de Boysson

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

Sommaire

Introduction	11
Partie I – Des Montesquieu, avant et après le grand homme	15
Chapitre I. Des Secondat à Montesquieu	17
Chapitre II. Après le Président	31
Chapitre III. Seigneurs et seigneuries	59
Chapitre IV. Les barons cachés	71
Annexe 1. Toponymie et dénombrement	75
Annexe 2. Tableau des ascendances de Raoul de Montesquieu sur neuf générations	77
Annexe 3. Présentation des seize familles	83
Partie II – De la famille élargie	89
Chapitre V. Les Perrien, de purs Bretons	91
Chapitre VI. Les Kergorlay, Boisgelin, des Nos et autres bretons	105
Chapitre VII. Les Pins de Bordeaux	121
Chapitre VIII. Les Menou et les Caupenne des Landes	131
Chapitre IX. Les Bourelle et Rubichon, un détour par l'Isère	141
Partie III – De la guerre et de la Révolution	147
Chapitre X. Guerre civile et Révolution.	149
Chapitre XI. Guerre à cheval : Jean de Gassion et André Claude de Chamborant	155
Chapitre XII. Guerre lointaine, Jacques de Liniers, le dernier fidèle	165
Chapitre XIII. Guerre, service et condition militaire	169
Chapitre XIV. Guerre en mer, Kersaint et Montherlant	179
IV – De la puissance de l'argent	185
Chapitre XV. Le Forez, les Nompère et la gloire de l'Empire	187
Chapitre XVI. Les Vassal, les fermiers généraux et la fourniture aux armées	199
Chapitre XVII. Les Roger, banquiers suisses et haute aristocratie parisienne	211
Chapitre XVIII. Les d'Aux et les Robineau, colons et aventuriers à Saint-Domingue.	217
Chapitre XIX. Jacques Allain, un Crésus provincial	231
Chanitre XX Les Armements Rordes	239

Annexes	245
I – Une noblesse réformée, les Perrien.	247
II – Caupenne, une parenté oubliée, la filière landaise	253
III – Guyenne et Gascogne	255
IV – Gassion : Extrait du <i>Dictionnaire historique et biographique des généraux</i>	0
VI – Le mystérieux M. Bourelle : Extrait de L'Encyclopédie de Brocéliande	265
Quelques livres	269
Index des noms cités	271



Détail de la litre funéraire dans l'église Saint-Maurille de Saint-Morillon (33).

Introduction

« Joie, joie, joie, pleurs de joie. » Blaise Pascal, *Mémorial*, 23 novembre 1654

À l'œil, l'ouvrage est beau. De fait, la matière fut riche. Il y a plus de trente ans, j'ai entamé une plongée dans un temps révolu. L'alibi initial était généalogique, cette première question fut rapidement traitée. Mon objectif était d'identifier les six générations au-dessus de mon grandpère, j'ai rondement rempli mes soixante-quatre cases, y portant une série de noms, prénoms, dates de naissance et de décès, des titres, quelques grades. Qu'en tirer?

- Premièrement, la mémoire familiale ne m'avait été d'aucune utilité, pas plus que nos archives. Ces dernières sont l'apanage des branches aînées, et encore, le papier est fragile et l'homme moderne bouge beaucoup.
- Internet est un gisement fabuleux, si tout l'état civil n'y a point été (encore) intégré, d'innombrables généalogistes amateurs et éclairés travaillent en silence sur des bases numériques collaboratives qui, chaque jour, s'enrichissent.
- Quelle que soit leur bonne volonté, il est néanmoins difficile de remonter le temps, les petites gens laissaient peu de traces, or ils constituent l'immense majorité de nos aïeux. Par chance, une partie des nôtres appartint au second ordre, ou s'en approcha. La noblesse était une élite aux valeurs héréditaires. Le noble était un fils de noble. La filiation prenait à ses yeux une importance capitale : pour être noble et profiter des avantages réservés à cette caste, en termes de fiscalité, d'emplois réservés ou simplement de prestige, il suffisait d'affirmer être noble depuis toujours, de prouver descendre d'un anobli, ou de vivre noblement depuis plus de cent ans. Comment ? En apportant des preuves, des actes de naissance, de mariage... du papier. Le noble protégeait donc son coffre à archives. Il s'empressait de les faire enregistrer par les généalogistes royaux, voire, on n'est jamais assez prudent, de les faire publier, ce qui, évidemment, facilite notre travail.

Je restais néanmoins sur ma faim. Que faire de ces listes de noms ? M'éclairaient-elles sur leur vie, leurs passions ou leurs angoisses ? Non. Si seulement j'avais pu les rencontrer, rentrer dans leur intimité, questionner des voisins! Comment vivaient-ils? Quelles étaient leurs fréquentations? Leurs métiers? Qui donc interroger? N'ayant aucun goût pour le spiritisme, ce passé mort m'était-il à jamais inaccessible? Pas tout à fait! Ah! avaient-ils écrit? Si ce n'était point eux, des proches, ou des historiens... Je relevais le défi et, à défaut de converser avec des absents, tentais de faire parler les bibliothèques et les archives.

Ces pages sont à lire avec prudence. Distinguons :

• Une couche généalogique, des noms et des dates. J'ai simplement compilé et éventuellement corrigé des recherches antérieures. La généalogie est un exercice de confiance; je suis contraint de me fier à la tradition familiale, d'adopter ce qu'elle a tenu à laisser croire. Je ne suis pas naïf, cette mémoire est sélective, voire hagiographique, la transmission d'un nom, d'une fortune a pu être sujette à des incidents. Prétendre descendre à la trentième génération d'un sieur Jacques est bien présomptueux, en raison des adultères, des adoptions, des confusions, des erreurs typographiques ou des généalogistes imprudents ou stipendiés. Peu importe, l'histoire est une recomposition. Ce qui m'importe est que nos ancêtres aient cru en cette histoire, qu'ils aient été élevés dans ce souvenir.

- Au-dessus, pour tenter de comprendre un monde fondamentalement étranger au nôtre, j'ai intégré de toutes petites analyses historiques, ou plutôt une série d'essais sur de grands et petits sujets, la guerre, la religion, la noblesse, l'armée, la monnaie en me concentrant sur le XVII^e et le XVIII^e siècle. J'ai essayé de résumer mes lectures et mes découvertes et mes méditations, soyez indulgents.
- Enfin, j'ai, de temps à autre, tenté de faire revivre certains de mes personnages, nous quittons alors la généalogie, pour le roman.
- Les quatre premiers tomes furent consacrés à ma famille. J'ai débuté avec mon ascendance maternelle. Les Ferrand, d'ancienne mais petite noblesse agenaise, s'étaient appariés à des familles très similaires. Les Barillon étaient étonnamment plus contrastés, la tige mère protestante avait dérogé, vécu au désert, bourlingué pour se poser, récemment à Bordeaux, l'alliance Tascher avait tardivement redoré un blason bien lointain.
- Le côté paternel tranchait par son homogénéité provinciale. Bourgeois toulousains ou aquitains, ils s'étaient suffisamment enrichis pour frapper à la porte de la vieille aristocratie terrienne qui leur avait ouvert ses bras.

J'étais tenté par une dernière recherche, sur les parents de Véronique. Le côté maternel m'échappait, je m'attelai donc à la branche paternelle. Le résultat dépassa mes espérances. Si, dans les premiers tomes, j'avais souvent été contraint de spéculer, ici, je ployais sous la matière. Les Cours et les Montesquieu s'étaient magnifiquement alliés! « On ne se marie bien qu'à sa porte et de sa sorte », disait sa grand-mère. Ce n'est pas tout à fait exact. Nous étions soudain projetés à Paris, à Versailles, chez les « grands » de ce monde. Ils se mariaient effectivement entre eux, mais pas toujours à leur porte. Les grands voyagent plus facilement, ce qui nous vaudra des alliances italiennes ou germaniques. Plus lointaines, mais toujours riches. La haute noblesse se révèle moins homogène en termes d'ancienneté de lignage. Les nièces de Mazarin, les enfants des financiers et des marchands d'armes se sont très bien mariés. La haute aristocratie accueillait volontiers en son sein le talent, s'il s'accompagnait de (très grande) fortune et à condition, bien entendu, que le roi y consente en anoblissant l'heureux impétrant.

Le système n'était donc pas aussi clos qu'on le prétend, le roi avait impérativement besoin de renouveler sa noblesse, la guerre, la maladie ou la fatalité éclaircissant ses rangs. Le corps se distinguait plus par sa solidarité. Si l'entrée dans le second ordre était pénible, il était encore plus difficile d'en sortir. Le corps était solidaire. Les rebelles étaient punis, mais souvent pardonnés. Le fils ne payait pas les erreurs du père. Les incapables étaient relégués dans leurs châteaux. Seule la ruine était définitive, et encore, en vivant simplement et en reprenant le service, un jeune homme pouvait retrouver un rang.

Ce premier tome traitera des Montesquieu. Avec le temps, j'ai affiné ma technique. Je commence, en partant de l'ancêtre fondateur, par identifier tous les Secondat, c'est possible, ils n'ont jamais été très nombreux¹. À ce travail descendant, j'associe une quête ascendante. En

¹ Cf. le tableau des Secondat, du premier Pierre à Prosper en pp. 51-53.

partant de Raoul, je remonte le temps sur huit générations, ce qui nous mène au XVII^e siècle et nous propose, théoriquement, 256 aïeux². J'en ai identifié 236, soit 96 %, un taux exceptionnel.

L'idée est d'envisager leur parentèle, de mieux connaître leur milieu. Je me suis attardé sur les familles les plus proches, celles des épouses, mais aussi sur les personnalités les plus originales.

Je vous propose un voyage qui pourrait prendre la forme d'une valse à quatre temps :

- L'histoire des Secondat, de l'homme de confiance agenois des Albret à la puissante dynastie bordelaise.
- Les familles alliées, celles de leurs épouses, Odile de Perrien, Marie de Kergorlay, Louise de Pins, Jacqueline de Menou et, plus lointaine, Louise Rubichon, la bru du mystérieux Nicolas Bourelle.
- L'histoire est violente, arrêtons-nous sur la grande guerre civile, avec des amis et des victimes de la Révolution, puis sur de plus classiques conflits extérieurs avec quelques figures de guerriers.
- Les Montesquieu firent fortune et s'allièrent à des pairs, l'occasion de réfléchir sur l'argent.

Bordeaux, septembre 2023

_

 $^{^{2}}$ Cf. le tableau des ascendances en pp. 77-82.

Partie I – Des Montesquieu, avant et après le grand homme





Blason de la commune de Montesquieu (Lot-et-Garonne)

Chapitre I. Des Secondat à Montesquieu

Les derniers moments de Montesquieu

Si l'on se fie à une lettre de Mme Dupré de Saint-Maur, datée de février 1755 et adressée à M. Suard :

« Il se fit ensuite lire la liste de ceux qui étaient venus le voir ; et comme on lui lut M. le Curé de Saint-Sulpice : "Comment dites-vous cela ? interrompit-il, recommencez." Il se fâcha de ce qu'on n'avait pas laissé entrer le curé et ordonna à chacun de ses gens en particulier de laisser entrer M. le Curé, à quelque heure qu'il vînt.

Le curé y est allé ce matin vers les huit heures. Le curé lui a décoché en patelin son compliment. Le Président a répondu que son intention était de faire tout ce qui convenait à un honnête homme dans la situation où il se trouvait. Le curé lui a demandé s'il avait dans Paris quelque homme de confiance dont il voulût se servir. Le Président a répondu que dans ces sortes de choses il n'y avait personne en qui il eût jamais eu plus confiance qu'en son curé ; que, cependant, puisqu'il lui laissait sa liberté, il y avait une personne à Paris en qui il se confiait beaucoup, qu'il l'enverrait chercher, et qu'il ferait demander le Saint-Sacrement après qu'il se serait confessé.

Le curé s'est retiré et le Président a envoyé chercher, qui croirez-vous ? Le P. Castel, jésuite, qui est arrivé avec son second : "Père Castel, lui a dit le Président en l'embrassant, je m'en vais devant." Après quoi le P. Castel a laissé le Président seul avec le jésuite.

Il s'est confessé et M. le Curé de Saint-Sulpice lui a apporté le bon Dieu vers trois heures. Le curé, tenant l'hostie entre les mains, lui a demandé : "Croyez-vous que c'est là votre Dieu ? – Oui, oui, a répondu le Président, je le crois, je le crois. – Faites-lui donc son acte d'adoration." Il s'est assis sur son lit, a tiré son bonnet. "Faites un acte d'adoration", a dit le curé. Alors le Président a levé vers les cieux ses regards et la main droite, dont il tenait son bonnet ; il a communié. Après quoi, le bon Dieu, le curé et les jésuites sont revenus très contents, chacun chez eux. Quant au P. Castel, il ne se sent pas de joie. Il croit avoir plus fait que François-Xavier, qui prétendait avoir converti douze mille hommes dans une île déserte... »

Une fois n'est pas coutume, nous débuterons cette partie par la fin du héros, la mort de notre grand homme.

Le Président est un personnage intimidant. Sa majestueuse ombre plane sur ma belle-famille, son nom n'est que rarement prononcé, mais son portrait orne ses murs et son souvenir n'est jamais loin.

Notez que ce poids n'est pas lié à la génétique. De nombreux cousins partagent le même héritage, mais notre société ne reconnaissant que la filiation paternelle, les seuls héritiers (visibles) de Montesquieu sont les Montesquieu. La famille vit donc avec son génie en bandoulière.

Le baron de La Brède est une icône universelle. Son prestige est immense, tout particulièrement chez nos cousins anglo-saxons. Génie à l'insatiable curiosité, n'a-t-il pas été le premier sociologue? Il est, à la fois, un catholique de tradition, un franc-maçon notoire et l'ennemi des jésuites et des dévots, un aristocrate soucieux de ses privilèges et un monarchiste libéral en un

temps d'absolutisme. Jacobins terroristes et royalistes libéraux le revendiqueront, tour à tour, comme l'un des leurs.

Avant le Président

Le Président lui-même reconnaissait que, par manque d'archives, on faisait difficilement remonter sa famille avant le XVI^e siècle. Pourtant, une foule de généalogistes, d'historiens et d'archivistes ont tenté de reconstituer cette ascendance perdue.

Les Secondat seraient originaires du Berry. Installés en Périgord, puis en Agenais, ils lièrent leur destin à la puissante famille protestante d'Albret. La France sort alors des guerres de religion (1562-1598) qui, succédant à la peste du XIV^e siècle et à la Guerre de Cent ans (1337-1453), ont laissé la noblesse exsangue. De nombreux fiefs sont vacants. Les puissants s'empressent de reconstituer leurs troupes de vassaux locaux. Les Secondat héritent de Montesquieu, une toute petite terre³ qui sera érigée en baronnie en 1610. La filiation n'est certaine qu'à partir du calviniste Jean (3)⁴.

I – **Jean** (3) **de Secondat**⁵ (1515-1599 Layrac [47]), baron de Roquefort, puis de Montesquieu, seigneur de Roques. En 1564, ce calviniste épouse, sur le tard, une demoiselle d'honneur de la reine de Navarre, Éléonore de Brénieu-Suffolk⁶ (1543-1606), qui pourrait être une bâtarde de sang princier anglais. Elle lui donne treize enfants.

Jean est conseiller d'État, maître d'hôtel de Jeanne III d'Albret, la mère du futur Henri IV, trésorier général des finances de Guyenne et possède un hôtel à Agen. Un homme puissant ! La reine de Navarre⁷ lui offre, en 1561, la somme de 10 000 £ destinée à l'achat de la terre de Montesquieu.

À l'image d'Henri de Bourbon, il pourrait avoir abjuré sa foi huguenote. Il perd quatre de ses fils dans les rangs des armées du Vert Galant.

- Jason est tué à la bataille d'Ivry8, en 1590, à 23 ans.
- Le beau Jacques (3) meurt des suites d'un coup d'arquebuse au siège de Nuits, en 1595, à 26 ans.
- Le célèbre colonel Jean-Henry, filleul d'Henry IV, est tué à Middelbourg en 1604, à 31 ans.

³ Et aujourd'hui, commune du Lot-et-Garonne aux sept cent quatre-vingts habitants.

⁴ Cf. le tableau des Secondat, du premier Pierre à Prosper en pp. 53-56.

⁵ Les patronymes en gras correspondent à des ancêtres directs de Raoul de Montesquieu.

⁶ Elle est fille de Sibeud de Tivoley, seigneur de Brénieux et de La Motte-Galaure, protégé du cardinal de Tournon, et de Marguerite La Pole Suffolk. Cette dernière serait la fille illégitime de Richard de La Pole, 4^e duc de Suffolk (*ca* 1480-1525), dernier prétendant de la maison d'York au trône d'Angleterre. Tué à Pavie au côté de François I^{er}, le duc est mort en exil sans postérité officielle. La mère de Richard est une Plantagenêt. Éléonore descendrait donc des souverains de Castille, de France et d'une série de rois d'Angleterre, dans l'ordre : Henry II (celui de Thomas Becket), Jean I^{er}, Henry III, Édouard I^{er} Édouard II, Édouard III (celui de Crécy). Ce dernier est l'arrière-arrière-grand-père du duc!

⁷ Jeanne est reine de son propre chef!

⁸ Bataille décisive qui vit l'écrasement de la ligue catholique et permit à Henri IV de prononcer le magnifique : « Ralliez-vous à mon panache blanc ! »

• Le dernier, Paul, succombe lors de l'interminable siège d'Ostende.

Les Secondat retiendront la leçon et seront désormais plus prudents dans le choix de leurs vocations. Ils préféreront la robe à l'épée.

Leur sœur Suzanne épouse un grand seigneur, le maréchal de camp François d'Estrade, « l'un des plus sages et valeureux hommes de son temps » selon le Père Anselme. Ce gentilhomme de la Chambre sera gouverneur de la ville et du duché de Vendôme. Leur fils Godefroy sera maréchal de France en 1675, chevalier du Saint-Esprit et de Saint-Michel, gouverneur de Dunkerque et maire perpétuel de Bordeaux, une charge que ses fils et petit-fils tiendront jusqu'en 1769! Voilà un beau mariage.

Il est difficile de remonter à la génération précédente, car les biographies divergent.

Jean (3) semble être le fils de Pierre (2) de Secondat (1490-1560), qui fut, lui aussi, trésorier général des Finances en Guyenne, mais qui, accusé de malversations⁹, fut condamné à mort par contumace – plus précisément à la peine du hart, un étranglement – par le parlement de Bordeaux en 1558. Nous ignorons s'il fut exécuté, mais ses biens furent confisqués. Il sera réhabilité en 1580, à titre posthume.

Jeanne d'Albret aurait pu offrir à son fils les moyens de racheter une terre qui relevait des fiefs français des souverains de Navarre.

Deux des fils de Jean laissent une postérité : Pierre et Jacob.

La branche aînée, dite de Roquefort

II – **Pierre** (4), baron de Roquefort (1571 Agen-1638 *id.*), conseiller du roi et son maître d'hôtel ordinaire, conseiller d'État, capitaine gouverneur au château de Sos. Le soldat est capitaine de chevau-légers, puis commande un régiment en Hollande. Le courtisan est lieutenant général du grand voyer¹⁰ de France en Guyenne, puis est nommé par Louis XIII premier jurat de Bordeaux.

Ce protestant rompt à deux reprises la tradition familiale : il abjure et est le premier Secondat à s'installer à Bordeaux. Agen est trop petit pour cet ambitieux.

Il épouse une Girondine, Anne de Pontac, fille de Jean, trésorier général de la généralité de Limoges, qui lui donne neuf enfants. Sur leur six filles, trois sont religieuses et deux se marient avec 20 000 £ de dot chacune. Des trois garçons, seul Gaston poursuivra.

III – **Gaston**, baron de Roquefort (1625 Bordeaux-1695 Roques), filleul du duc d'Orléans¹¹, capitaine de la cavalerie (1650), gentilhomme de la chambre du roi. Il sert lors des guerres civiles. Il épouse, en 1647, **Gabrielle de Gardes** (50 000 £ de dot), fille de Jean, conseiller du roi, d'où huit enfants, dont Geoffroy et **Jean**.

⁹ Les enrichissements trop rapides suscitent des jalousies et, quelque fois, des ennuis judiciaires.

¹⁰ Grand office de la Couronne chargé des routes, des places et de l'embellissement des villes.

¹¹ Gaston de France (1608-1660), troisième fils d'Henri IV, le fameux conspirateur, d'où le curieux prénom.

IV – Geoffroy (1), baron de Roquefort (1665-1724 Agen), capitaine au régiment de Champagne, puis de La Châtre, épouse Louise de Raymond, d'où postérité. La branche aînée s'éteindra en 1846.

IV bis – **Jean** (4), dit le baron de Secondat (1669-1750), capitaine d'infanterie dans le régiment de La Châtre. Resté boiteux des suites d'une blessure, il est maintenu dans sa noblesse en 1700. Il cède le château de Roques en 1719. Il épouse **Marie de Touton** (25 000 £ de dot), fille d'un avocat en parlement, à l'âge de 50 ans. Manifestement, la chance ou, au moins la fortune, semble s'éloigner. De leurs cinq enfants, seul **Godefroy** se marie, qui suit.

V – **Godefroy** (2), baron de Montagnac et, du chef de sa femme, de Montesquieu en Bruilhois (1702-1774). En 1745, il convole avec Denise de Secondat (55 000 £ de dot).

En 1750, grâce à la fortune de sa cousine, il acquiert la baronnie de Montagnac d'Hector d'Auray, comte de Brie, marquis de Gévaudan et époux d'une demoiselle de Culant. Un interminable procès l'opposera à cette dernière.



de Pontac

Béarn, puis Guyenne

Filiation 1505, anoblie par lettres patentes (1513), donne de nombreux parlementaires bordelais.

Subsistante.



de Sevin

Orléanais

Filiation avec Jean Sevin, bourgeois d'Orléans à la fin du XV^e siècle.

Marguerite appartient à la branche agenaise, de Ségougnac, agrégée à la noblesse au XVI^e siècle. Subsistante.

du Bernet

Bordeaux

Anne-Jeanne est fille de Joseph du Bernet, baron de Serin, conseiller d'État, (*ca* 1580 Bordeaux-1652).

Grand jurisconsulte et érudit, Joseph est fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux, il est premier président au parlement d'Aix de 1636 à 1642. Il soutient la lutte du cardinal de Sourdis contre les excès du gouverneur maréchal de Vitry. Il est exilé à Bourges en 1642, suite à un désaccord avec le comte d'Alais. Rentré en grâce, il est premier président à Bordeaux jusqu'à sa mort. Famille éteinte avec ses trois filles.

Résumons. Pierre (2), Jean (3) et Jacob (4), qui suit, furent des hommes d'argent et donc de confiance de la maison de Navarre. Ils semblent avoir amassé une fortune conséquente, source de calomnies, qui a causé la perte du patriarche.

Jacob pourrait être le dernier calviniste, la religion des Albret. Henri IV abjure en 1593 et incite ses fidèles à l'imiter. Les Secondat ne semblent pas s'être trop fait prier pour apostasier.

Comme pour se faire pardonner un enrichissement aussi rapide, les générations suivantes se consacrent à la guerre. Le tribut est lourd, mais le prestige acquis inaliénable. La branche aînée

va doucement rentrer dans le rang. Gaston conservait un lien avec la famille royale, Jean (4) ne quittera plus ses terres. Cadet¹² d'une branche appauvrie, Godefroy (2) vit très simplement.

La branche cadette

II – **Jacob** (ou Jacques) (4) **de Secondat** (1575 Agen-1619 *id.*), seigneur de Rocques et de Sérignac, puis baron de Montesquieu, gentilhomme ordinaire d'Henri IV, puis de Louis XIII, gouverneur de Lectoure et chevalier de Saint-Michel. Mestre de camp, il est gravement blessé au siège d'Ostende.

Par lettres patentes de février 1606, Henry IV déclare que « en récompense des bons, fidèles et signalés services du sieur Jacob de Secondat et des siens, en lesquels il continue tous les jours, et désirant que, en récompense d'iceux, il retire quelque marque signalée d'honneur », il érige en baronnie la terre de Montesquieu, réunissant à la paroisse de ce nom celles de Béguin, de Rafaula et de Saint-Ligier; et concède audit sieur de Montesquieu, pour lui et ses successeurs, le titre de baron, à la redevance d'un fer de lance à chaque mutation de seigneur.

Né protestant, Jacob abjure vers 1599. Depuis 1610, il est l'époux de **Marguerite de Sevin**¹³ (1587-1683) (19 000 £ de dot), qui lui donne trois enfants.

Veuve à l'âge de 32 ans, Marguerite se remarie quatorze ans plus tard avec Joseph du Bernet, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, premier président du parlement d'Aix, puis de Guyenne, et meurt à l'âge de 96 ans. Comme quoi, si l'espérance de vie de l'époque est basse, les femmes solides peuvent vivre de belles années...

Elle laisse de son premier lit trois enfants :

- Jean-Baptiste-Gaston (1) qui suit;
- Henri, baron de La Perche, du chef de sa femme, Marie-Angélique de La Rance (15 000 £ de dot), d'où Étienne, dont le fils n'aura qu'une fille.
- Antoinette, mariée, à 16 ans à Jean Poute, seigneur du château de Dompierre. Veuve, elle entre au couvent, rejointe par sa fille unique.

¹² Sous l'Ancien Régime, trop pauvres pour intégrer une académie et acheter une compagnie, les cadets de Gascogne sont des gentilshommes qui reçoivent une formation d'officier au sein même des troupes. Ce parcours sera la règle jusqu'en 1682. De fait, de nombreux capitaines, commandant de compagnie, sont gascons. Comme ils sont souvent des puînés, le mot gascon *capdèth* (chef, capitaine) donnera le mot français « cadet » pour désigner un frère puîné. Mieux, la qualité de « cadet » finira par être attribuée aux jeunes gentilshommes pauvres en formation.

Avec d'Artagnan, Alexandre Dumas en fait un archétype littéraire, celui du jeune Gascon pauvre, intelligent, téméraire et redoutable bretteur, qui monte à Paris pour s'engager dans l'armée. Edmond Rostand popularisera l'expression « cadets de Gascogne » en intégrant la « compagnie des Cadets de Gascogne » dans *Cyrano de Bergerac*.

Antoinette est la fille de **Guillaume de Ranse**, secrétaire d'Antoine de Bourbon et de Jeanne de Navarre, puis d'Henri de Navarre et de Marguerite de France. Amiral des mers de Bayonne, il est tué à 66 ans, en 1591, en défendant la ville d'Agen d'un assaut protestant.

¹³ Elle est fille de **Guillaume de Sevin**, écuyer, seigneur de Lagarde et Villené, consul d'Agen et d'**Antoinette de Ranse**.

III – **Jean-Baptiste**-Gaston (1), baron de Montesquieu (1612 Agen-1678 Bordeaux), seigneur de Castelnouvel, Talence, Raymond en Entre-deux-Mers, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, président à mortier en la cour de parlement de Bordeaux.

Il débute comme soldat, mais s'oriente rapidement vers la magistrature. En 1634, il épouse **Anne-Jeanne du Bernet**, fille du second mari de sa mère, qui possède 45 000 £ de dot – elle lui apportera Talence et Raymond et une charge de président – sous condition d'acheter une charge de conseiller au parlement. Le voilà contraint de résider à Bordeaux. Il « prit » de M. de Pontac, nommé premier président au parlement¹⁴, la charge de président à mortier.

Ils auront neuf enfants:

- Jean-Baptiste (2) (†1716), baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel, Talence et Raymond, président à mortier au parlement de Bordeaux, puis président doyen, fut l'un des plus grands magistrats de son temps. Indocile, ce champion des libertés bordelaises ne sera jamais nommé par le roi premier président¹⁵. Il maintint le plus longtemps possible sa cour à l'écart du conflit janséniste. Il eut la tristesse de perdre enfant son seul fils, né de Marguerite de Caupos¹⁶. Il reportera ses espoirs sur son neveu Charles.
- Joseph, abbé de Faize diocèse de Bordeaux à 15 ans. Jusqu'à sa mort, il sera considéré comme le sage de la famille¹⁷.
- Jacques qui suit ;
- Ignace, abbé de Fontguilhem diocèse de Bazas ;
- Armand, jésuite;
- Jean-Joseph, chevalier de Malte en 1659;
- Marguerite, mariée en 1654 à Jacques du Noyer;
- Marie, religieuse au couvent des Filles-de-Notre-Dame, à Agen;
- Thérèse, religieuse au couvent de la Visitation-de-Notre-Dame, à Bordeaux.

Six religieux. Certains auteurs veulent y voir les efforts du père pour cacher une tare (lointaine pourtant) huguenote. Cela me semble excessif.

D'autres, la volonté de protéger le patrimoine, déjà fortement ébranlé dans la branche aînée, et menacé par les partages successifs. Ce serait oublier que le droit d'aînesse existait, que les filles mariées se contentaient d'une dot et que les religieuses étaient aussi dotées, tandis que les garçons pouvaient partir chercher fortune à l'armée...

¹⁴ Sur le rôle et le fonctionnement des parlements, cf. *Les Barillon*.

¹⁵ Il refusa de condamner la 91^e proposition de Quesnel : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir, en effet nous ne sortons pas de l'Église même quand nous paraissons expulsés de son sein par la méchanceté des hommes. »

¹⁶ Fille de Jean de Caupos, contrôleur et secrétaire du roi en la chancellerie de Guyenne, vicomte de Biscarosse, baron de La Canau et seigneur de Castillon sur Gironde! Belles terres... La dot était somptueuse, 130 000 livres!

¹⁷ Il reprochera notamment à son neveu Charles la publication des *Lettres persannes* ou son projet de vente de sa charge de président.

D'autres biographes incriminent le rôle des jésuites, à l'apostolat agressif. Laissons à ces religieux le bénéfice du doute, je préfère y voir de véritables vocations¹⁸, pour la prière, les études ou la charité.

IV – **Jacques** (6) (1654 Bordeaux-1713), baron de la Brède et de Montesquieu, seigneur de Baron.

Destiné comme ses frères à l'Église, il regimbe, pour se vouer, comme ses grands-oncles, à la guerre. Il entre aux gardes-du-corps du roi, un honneur surprenant, l'unité est réservée aux fils de vieille noblesse. Il sert ensuite dans le régiment de Sylvestre, puis son père lui offre une compagnie de chevau-légers au régiment de Tilladet. Contre la volonté de Louis XIV, qui tient à son alliance ottomane de revers face à ses cousins ennemis Habsbourg, il combat les Turcs avec le prince de Conti en Hongrie.

Il a 32 ans. Il est temps pour lui de quitter l'armée pour épouser, en 1686, **Marie-Françoise de Pesnel**¹⁹ (1665-1696), héritière de la riche baronnie de La Brède. La belle mourra à seulement 31 ans. Jacques écrira : « Elle était d'une taille raisonnable, infiniment douce, d'une physionomie charmante [...] habile pour les affaires sérieuses, nul goût pour les bagatelles, une tendresse pour ses enfants inexplicable, un soin continuel pour toutes les choses de son devoir, une piété solide qui allait à tout et particulièrement pour les pauvres. »

Le riche et veuf seigneur gère ses biens. Il est élu jurat-gentilhomme de la ville de Bordeaux en 1689, fait enregistrer ses armoiries et sa devise – *Virtutem fortuna Secundat* – puis meurt et se fait enterrer à La Brède.

Marie-Françoise lui avait donné six enfants.

- Charles-Louis, qui suit;
- Joseph (1693-† peu de temps après);
- Charles-Louis-*Joseph* (1694 Bordeaux-1754 Barèges), baron de Montesquieu, doyen de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, abbé de Faize et de Nizors, plus précisément 36^e et avant-dernier abbé de Faize²⁰. En 1716, il offrit 6 000 £ à la commune de Libourne pour l'établissement de sœurs de charité²¹.
- Marie (née en 1687), religieuse ;
- Thérèse (1691-1772) religieuse puis supérieure au couvent de Notre-Dame de Paulin, à Agen ;
- Marie-Anne (1696-1700).

¹⁸ J'avoue que je pêche ici, peut-être, par un excès d'optimisme. Le père entend manifestement concentrer le patrimoine chez Jean-Baptiste. Jacques refuse de se faire religieux, une chance, puisque son aîné ne laissera pas d'héritier.

¹⁹ Elle est fille et unique héritière de **Pierre de Pesnel**, seigneur de Martillac et du fief et château d'Olivier, à Léognan, baron de La Brède, et de dame **Marie de La Serre**. Très ancienne famille et riche parti.

²⁰ Abbaye cistercienne proche de Libourne et détruite lors de la Révolution. Les ruines appartinrent à Maurice Druon qui y fut enterré.

²¹ Ce qui prouve que ces religieux n'étaient point déshérités.



Toute sa vie durant, le Président ne versera que 150 £ par an à chacune de ses sœurs religieuses.

P. S. 1 : Le Président a évoqué ses 350 années de noblesse, ce qui repousserait l'entrée des Secondat dans le second ordre aux années 1400. Les généalogistes ont cherché à l'aider. Comment faire ?

Comme d'habitude : on identifie des homonymes au sang bleu, on imagine une filiation par des cadets, puis on évoque, cerise sur le gâteau, un opportun incendie pour déplorer la disparition des archives et on publie le tout. De tout temps, un texte imprimé impressionne favorablement ses lecteurs et, avec un peu de chance, le « roman » sera repris par d'autres ce qui lui donnera du crédit, la légende est en marche.

Dans son *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, M. O'Gilvy excelle dans le rôle de collecteur de légendes. À défaut de Secondat illustres, on aurait opportunément découvert que les cadets de la noble et berrichonne famille de Culant se faisaient appeler Secondat! Ou presque: *Secundusdatus*. Formidable! Ne cherchons pas plus loin, voici les Montesquieu dotés d'une extraction féodale.

Plus sérieusement, les Secondat appartiennent à une honnête famille, redevenue catholique, de petite noblesse bordelaise, sans fortune. Les seuls des aïeux du Président à véritablement sortir du lot sont :

- Le premier président du Bernet, un homme puissant qui doit sa carrière à ses mérites personnels. En l'absence de fils, il transmet sa fortune à son gendre, avec l'obligation pour ce dernier d'acquérir une charge de président à mortier, qu'il léguera à ses héritiers.
- Le duc anglais et son ascendance royale. Si le fait semble accepté par les historiens contemporains, il ne sera pas repris par le très respectable Président. Manifestement, une ascendance adultérine et anglaise, fût-elle princière, ne prêtait pas à commentaires, dommage.
- P. S. 2 : Un parlement compte plusieurs chambres. La plus importante est la Grand'Chambre, dont les présidents portent une toque de velours noir brodée d'or. La charge est vénale, c'est-à-dire achetable, sous condition de payer un droit de mutation au souverain. L'office est réservé aux titulaires de grades universitaires en droit. La charge est anoblissante après vingt années d'exercice, mais les présidents sont tous déjà nobles.

Ne confondons pas le premier président et les « présidents-tout-court ». Le premier président est nommé directement par le roi. Il a la périlleuse mission de contrôler ses pairs, trop souvent frondeurs.

Le Président

V – *Charles*-Louis de Secondat de Montesquieu (1689 La Brède-1755 Paris), écuyer, baron de La Brède et de Montesquieu, seigneur de Baron dans l'Entre-deux-Mers, président à mortier au parlement de Bordeaux, l'un des Quarante, puis directeur de l'Académie française, membre de la Société royale de Londres et des académies de Berlin, Bordeaux et Nancy.

Un mendiant est son parrain²². Il est pensionnaire à Juilly, une école très sélective. Il entre au parlement en 1714 et épouse l'année suivante **Jeanne de Lartigue**²³. Il hérite en 1716 de la charge de président à mortier du parlement et de la baronnie de Montesquieu de son oncle, dont il reprend le nom, le voilà véritablement riche.

Le parlementaire assidu des jeunes années se désintéresse rapidement de sa fonction, il voyage et bientôt écrit. L'Angleterre vient d'adopter un régime constitutionnel, alors que la France vit les dernières heures du régime de Louis XIV. Élu à l'académie de Bordeaux, il s'essaie aux sciences expérimentales, sans grands succès. Alors, il se tourne vers la politique, l'analyse de la société, la philosophie, avec ironie et intelligence. Il loue sa charge en 1726, abandonnant la lourde perruque et le manteau d'hermine, pour conserver le titre et les droits de son fils. Reçu à l'Académie française en 1728, toutes les portes s'ouvrent devant le talentueux écrivain.

Il se partage dorénavant entre Paris et La Brède. Il entame une longue série de séjours de 1728 à 1730 en Autriche, Hongrie, Italie, Allemagne, Hollande et Angleterre. Il observe la géographie, l'économie, la politique et les mœurs locales. Il est initié à la franc-maçonnerie en Angleterre.

Il achève l'œuvre de sa vie, De l'esprit des lois. Publié anonymement en 1748, l'ouvrage rencontre un succès phénoménal. Montesquieu y établit les principes des (futures) sciences économiques et sociales et apporte sa contribution à la pensée libérale.

L'Église catholique interdit le livre. L'auteur ne la ménage pas : elle est plus ou moins présentée comme une instance de régulation sociale ou politique, une position qu'il assouplira en vieillissant.

Un de ses nombreux biographes, Robert Shackleton, soutient que bien que se comportant en bon catholique dans la vie, il placait, dans ses écrits, la morale au-dessus de la foi, ce qui en faisait moins un ennemi de la religion qu'un déiste. Un terme que le Président, qu'il soit sincère ou seulement prudent, récusait.

Il voyage encore, mais bientôt perd la vue. Il meurt le 10 février 1755, à Paris, d'une fièvre inflammatoire. Il est enseveli loin des siens. Ironie du sort, toute trace de sa sépulture a été perdue.

S'il connut, jeune marié, une très relative gêne pécuniaire, il fut rapidement fortuné²⁴. Pourtant, il conserva un mode de vie simple, à l'opposé des mœurs ostentatoires des puissants de son

²² « Ce jour, 18 janvier 1689, a été baptisé dans notre église paroissiale, le fils de M. de Secondat, notre seigneur. Il a été tenu sur les fonds par un pauvre mendiant de cette paroisse, nommé Charles, à telle fin que son parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont nos frères. Que le Bon Dieu nous conserve cet enfant. » Livre d'heures de Renon, une voisine.

²³ Il se fiance en 1715 avec Marguerite Denis, dit « Piedecoud ». Elle est la fille d'un consul de la bourse des marchands, jurat de Bordeaux, propriétaire d'un hôtel particulier sur les Fossés du Chapeau-Rouge, tout juste anobli en 1714 comme secrétaire du roi (une charge acquise pour 41 000 £) et tout nouveau baron de Saint-Savin (une terre facturée 120 000 £, tout s'achète). La dot est de 75 000 £. Le beau-père pressenti possède manifestement du bien! Pourtant, Montesquieu se retire, « sur les bruits de la Ville qui étoient que cette demoiselle ne lui convenait pas, attendu son peu de naissance ». Mémorial de Savignac

²⁴ En 1714, il héritait de 67 000 £. En 1756, dégagée de toute créance, sa succession atteignait un peu plus de 654 000 £. Le fruit d'une saine gestion!

temps, au point de susciter des accusations d'avarice. Il aimait La Brède, ses terres, ses vignes, son vin qu'il tenait à vendre lui-même, mais seule une pièce de la vieille demeure bénéficia de ses largesses, la bibliothèque et ses trois mille ouvrages.

Le Président exploite 70 ha de vignes à Montesquieu (du clairet), 60 ha à Raymond, 11 ha à la Brède (du blanc sec) et 76 ha à Rochemorin (rouge), sans compter la dizaine d'hectares de liquoreux à Clairac²⁵ (sur Cambes et Barry).

Le Président n'a pas souhaité être portraituré en robe. Ses collègues furent souvent moins modestes. Pour vous aider à prendre conscience de la pompe de la justice d'antan, je vous propose le portrait, par le maître Rigaud, de M. de Gueidan.



Malgré l'absence de lien de parenté, je ne résiste pas au plaisir de vous conter sa vie. L'arrière-grand-père était marchand de bestiaux. Le grand-père, Gaspard, acquiert une charge d'auditeur archivaire à la cour des comptes de Provence. Le père, Pierre, épouse la fille d'un conseiller au parlement qui, confirmant son intégration dans l'aristocratie de robe, achète, en 1713, un office de président à la cour des comptes.

Gaspard (1688-1767) acquiert, en 1714, la charge d'avocat général au parlement de Provence. Excellent plaideur, il plaît et il investit, en 1740, dans une charge de président à mortier au parlement. Il obtient l'érection de ses terres en marquisat (1752). Il se veut désormais descendant des illustres comtes de Forcalquier. Il fait sculpter un (faux) gisant moyenâgeux afin d'accréditer sa thèse et obtient la saisie de L'Histoire héroïque et universelle de la noblesse provençale qui refusait d'intégrer « ses » ancêtres. On rit beaucoup à ses dépens. De ses six fils, un seul se marie, sans descendance.

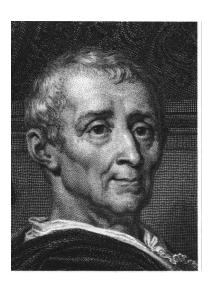
Jean-Max Eylaud et Jean Lacouture, «Fiefs et possessions de Montesquieu» : les titres de ses possessions, à la date du 2 mai 1755, ont été retrouvés dans quarante-cinq communes d'Aquitaine. Les communes de la baronnie (La Brède, Martillac, Saint-Morillon), et aussi dans le canton de La Brède, celles de Beautiran, Cabanac, Cadaujac, Saint-Selve, Léognan, puis dans la CUB à Bordeaux, Gradignan, Pessac, Talence. En Gironde : Barsac, Preignac, Cadillac, Cénac, La Tresne, Camblanes, St-Médard-en-Jalles, Neyrac, Quinsac, Cenon, Floirac, Fargues, Langoiran, Arbis, Ste-Croix-du-Mont, Sadirac, Sainte-Eulalie-d'Ambarès, Baron, Saint-Quentin-de-Baron, Nerigean, Tizac-de-Curton. En Périgord : Cuillac. Dans les Landes : à Gujan, au Teich, et à Mios. En Agenais : Foulayronne, Montesquieu, Clermont-Dessous, Montagnac, Roquefort, Clairac, Agen, Bon-Encontre.

²⁵ Travaux de Michel Figeac.

Je n'ai ni la place, ni surtout la science, pour présenter son œuvre. Rappelons seulement quelques points majeurs de la pensée de ce libéral pragmatique, épris de liberté, mais soucieux d'appliquer en toute chose ses talents d'observateur, puis sa capacité à raisonner : « Les lois sont bonnes lorsqu'elles réalisent non pas l'équité et la justice en soi, mais la part d'équité et de justice qui s'accommode avec le climat, le terrain et les mœurs. »







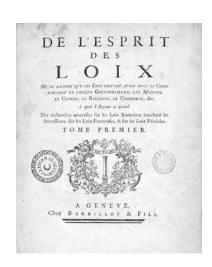
Le Président en 1728

Sa théorie des pouvoirs intermédiaires : le clergé, la noblesse et les parlements sont garants de la paix intérieure du royaume.

La théorie de la distinction des trois pouvoirs, le pouvoir exécutif, où « un seul agit mieux que plusieurs » ; le pouvoir législatif qui rédige, corrige et abroge les lois, et qui devrait revenir au peuple ou à ses représentants ; le pouvoir judiciaire qui juge d'après les lois.

La théorie des climats. Si cette dernière a vieilli, elle marquait un relativisme novateur. Jamais le Président ne souscrivit, sans débat, aux *grands* principes universels.





Jeanne de Lartigue (1692-1770 Bordeaux) est la fille de Pierre de Lartigue, écuyer, seigneur de Saint-Lazare, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons au régiment de Maulevrier et d'Élisabeth Pauzie. Ils sont protestants. Sa noblesse est récente, acquise sur les champs de bataille, mais bien aidée par la fortune. Jeanne bénéficiera de 100 000 £ de dot.

Jeanne est « fort laide et fort riche », colportent les méchantes langues. « Elle avait plus de candeur que de beauté, plus de timidité que de charme, plus de vertu que d'agrément », écrit, plus charitablement, Albert Sorel. Si leurs rapports intriguent les biographes, tous reconnaissent qu'elle se révéla une excellente gestionnaire capable de tenir le domaine en l'absence de son époux.





« J'ai aperçu un édifice sans façade, à peu près rond, environné de fossés fort larges remplis d'une eau fort propre, mais couleur de café... Cet aspect horriblement triste et sévère m'a rappelé le château où Armide retenait prisonniers les chevaliers chrétiens qu'elle avait amenés du camp des croisés » (Stendhal, *Voyage dans le Midi de la France*).



La Brède, sous Montesquieu

L'archevêque François-Honoré de Maniban envoya un questionnaire à Gratian Crozilhac, curé de La Brède, afin de préparer sa visite en 1736. Voici quelques extraits de réponses.

« Le lieu principal de la paroisse est le bourg. Il y a environ 650 communiants. Il y a un maître d'école qui a succédé à son père. Il se nomme Subervie. Il est de bonnes mœurs. Il n'a d'autre rétribution que ce qu'il perçoit des écoliers. On a fait à son école le catéchisme. Il y a trois sages-femmes qui savent administrer les sacrements du baptême. Monsieur de Montesquieu est seigneur temporel. Il y a un juge, un procureur d'office, un greffier et des postulants. Il y a deux notaires, Messieurs Giraudeau et Latapie. Il y a deux chirurgiens qui n'ont pas de gages. Ils sont exacts à avertir le curé quand il y a des malades dangereux. Il y a des pauvres qui ne mendient

pas, que l'on secourt du mieux que l'on peut. Le procureur d'office tient la main à l'exécution des ordonnances qui défendent de fréquenter les cabarets pendant l'office divin et à des heures indues. Il n'y a point de désordre public ni de scandale²⁶. »

« Selon ses privilèges ancestraux, le baron de La Brède nommait aux offices de justice, organisait un marché le samedi et quatre foires par an : la première semaine de mai, le 24 juin pour la Saint-Jean-Baptiste bien sûr, le 29 août et le 13 décembre. Il avait le droit "comme ses prédécesseurs avaient toujours joui" de préciser la mesure en blé "appelée la mesure de La Brède, plus grande que celle de Bordeaux d'un trente-deuxième" Il disposait d'un droit essentiel de débit ou "mayarde", c'est-à-dire de pouvoir vendre son vin au mois de mai avant tous les justiciables. Il attribuait et réglementait le droit de boucherie à La Brède. Les taxes, prélevées ensuite sur les tenanciers, ne représentaient qu'une partie très faible des ressources des nobles bordelais. Les revenus de la seigneurie "étaient davantage recherchés pour le prestige attaché à la qualité de seigneur²⁷." »

Ils étaient surtout l'occasion d'interminables et de coûteux contentieux avec leurs paysans, leurs voisins, leurs suzerains ou le domaine royal, qui n'était pas le dernier à engager des procédures.

À l'école des Secondat, la règle pour accroître son capital

Une loi en trois articles:

1 – Les charges doivent être inférieures aux revenus. Le Président passe pour vivre frugalement. La simplicité, voire la vétusté, de son équipage fait jaser. Les Secondat s'interdisent toute dépense somptuaire inutile. On ne s'installe pas à Paris, on évite la cour, on conserve les vieux attelages.

Les amateurs de vieilles pierres croient que les vieux châteaux ont été détruits par les guerres ou la Révolution. C'est faux. Tout au plus la seconde a provoqué des changements de propriétaires. Les antiques bâtisses féodales, froides, humides et à vocation défensive ont été détruites par leurs héritiers légaux, soucieux de vivre dans le moderne, le confortable et le « beau ». De même, partout en France, les églises romanes ont été détruites pour bâtir du gothique. Seules les communes pauvres ont été honteusement contraintes de conserver leurs vieilleries et c'est seulement le manque de foi de leurs ouailles qui a retenu les curés du XVIIIe et du XVIIIe siècle de raser leurs églises gothiques pour « passer » au flamboyant ou au néoclassique.

Par chance pour les Bordelais, Charles et ses enfants n'ont pas modernisé La Brède. Ce n'était pas par pauvreté, mais par principe. Jean-Baptiste était cohérent avec ses écrits, lui qui affirmait que : « Le luxe avait altéré la liberté (...), il ne rendait point heureux ceux qui en avaient le brillant et faisait le malheur de ceux qui ne pouvaient l'atteindre²⁸. »

2 – Les bénéfices sont investis dans la terre : acheter toujours, ne jamais vendre, quitte à s'endetter. L'Ancien Régime manque cruellement de liquidités, l'or et l'argent sont rares. Les

²⁶ Jean VALETTE, Recueil de documents des archives départementales pour servir à l'histoire aux XVII et XVII ^e siècle, 1989.

²⁷ François CADILHON, Les Montesquieu après Montesquieu, MSHA, 2016, p. 45.

²⁸ BM Bordeaux, Ms 2691.